



# Bulletin n°1 Anneville COVID 19

lundi 30 mars 2020

Notre président qui a plusieurs reprises a déclaré la "guerre" à l'épidémie, a demandé la mise en place de mesures fortes pour éviter la propagation massive du virus et l'engorgement dramatique des hôpitaux.

Le conseil Municipal essaye tant bien que mal de mettre en place une veille pour ses administrés permettant de maintenir le contact entre nous même si le confinement demandé ne le facilite pas.

Nous devons rester solidaire dans cette adversité et être à l'écoute de notre voisinage autant visuelle que sonore dans la mesure du possible. Nous avons noté les personnes à risques mais n'avons peut-être pas toutes les données. **N'hésitez pas à nous les signaler !** Vous pouvez aussi nous donner **vos coordonnées** pour vous informer plus facilement.

## Contacts locaux possibles :

En cas de nécessité vous pouvez nous contacter :

- par courriel ([anneville-en-saire@wanadoo.fr](mailto:anneville-en-saire@wanadoo.fr))
- par téléphone au :
  - 06 67 37 08 55 le maire
  - 06 86 73 39 17 adjointe
  - 06 22 56 04 09 adjointe

## Réserve civique Annevillaise :

Ceux qui pourraient et voudraient donner un peu de leur temps et se mettre en réserve d'aide dans **le strict respect des consignes** bien sûr, peuvent se faire connaître via les moyens donnés ci-dessus. Cela peut être un contact avec leurs voisins juste par téléphone ou physiquement ou pour faire des courses.

## LES RÉFLEXES À ADOPTER

### Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains **avec du savon**



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le **dans une poubelle**

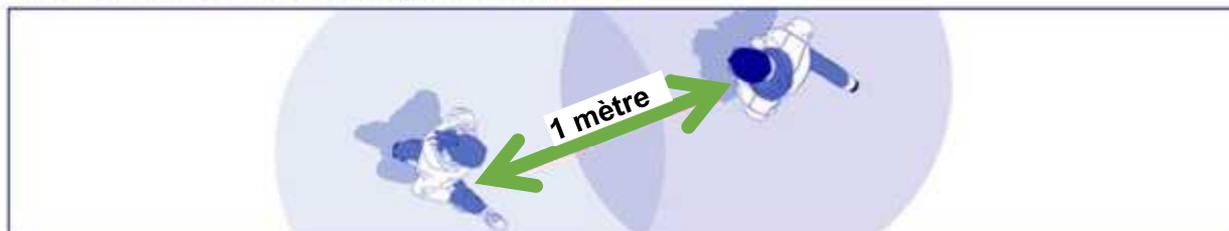


Toussez ou éternuez dans **vos coudes** ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main  
**Ne vous embrassez pas**

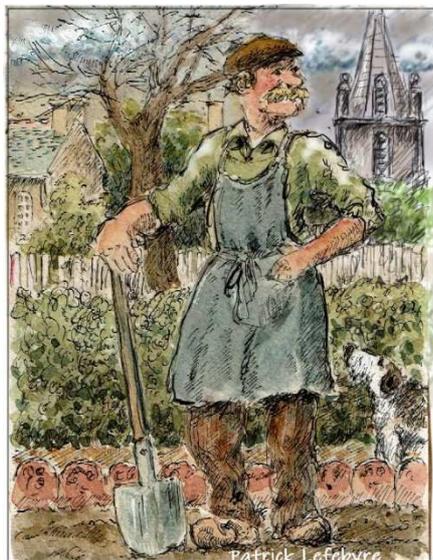
### La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres**

# RESTONS POSITIF

## Consignes à ce jour:



LE CONFINEMENT

Il faut se confiner et réduire nos déplacements et nos contacts au strict nécessaire en respectant une distance d'un mètre de sécurité. Ceci jusqu'au 15 avril, date qui va certainement être reculée encore.

Seuls les déplacements suivants sont autorisés avec l'attestation (en libre service dans la cour de la Mairie) :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel autour du domicile (1 km) sans aucun rassemblement ;
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Toute infraction sera sanctionnée d'une amende de 135 € lors de contrôles par les forces de l'ordre.

## Elections :

A Anneville, il faudra attendre le second tour pour la mise en place du maire et des adjoints, pas avant mai-juin. C'est le conseil municipal en place qui continue aujourd'hui sa mission.

## Les services communaux:

La mairie est fermée au public. La secrétaire travaille 2 jours et l'agent de mardi à vendredi.

## Le ramassage des Déchets ménagers et des déchets recyclables :

A ce jour, le ramassage des déchets ménagers est encore assuré le lundi. Seule la déchetterie de Tourlaville est ouverte aux professionnels. Les points d'accès volontaire sur la place ne sont plus accessibles. Il faut donc tout stocker chez soi.

## La Poste:

Le relai poste à Anneville est fermé seuls Valognes et Tourlaville sont ouverts. Distributions du courrier et des colis les mercredis jeudi et vendredi. Sont aussi ouverts le matin Montfarville lundi et jeudi et Réville mercredi, jeudi et vendredi.

## Commerces :

L'épicerie ambulante est toujours sur le parking le lundi matin.

La boucherie-charcuterie Perrotte avec le dépôt de pain et la vente de journaux est ouverte mardi au jeudi de 7h30 à 13h00, vendredi et samedi de 7h30 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.



## Comment réagir si vous pensez présenter les symptômes du Covid 19 :

- ❖ Je reste à domicile, j'évite les contacts,
- ❖ J'appelle un médecin généraliste avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins **116 117**
- ❖ Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le **SAMU- Centre 15**.

**0 800 130 000** Gratuit 24h/24, c'est le numéro réservé à toutes les questions non médicales, pour soulager les équipes qui gèrent les appels au 15.